

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

21 AVRIL 1871.

Trois barricades mal défendues à Neuilly tombent au pouvoir des troupes de la Commune. Les Versaillais accourent en force et regagnent les positions perdues. Trois fois les barricades sont ainsi prises et reprises. Elles baignent dans une mare de sang.

Du côté de Levallois les Versaillais opèrent un mouvement tournant qui se préparait déjà depuis quelques jours. On les aperçoit, ou plutôt on les devine dans l'obscurité. Dombrowski arrive avec six bataillons. Il est soutenu par le feu des remparts, et les Versaillais sont obligés de battre en retraite, mais non sans avoir décimé les troupes de la Commune.

Dix-huit omnibus chargés de cadavres rentrent dans Paris.

Perquisition aux Invalides. Vol de l'argenterie qui appartient aux officiers invalides, et qu'on enlève malgré leurs réclamations.

Félix Pyat proteste contre le vote illusoire du 16 avril et menace de donner sa démission de membre de la Commune.

SAUMUR

20 AVRIL.

Le tribunal correctionnel de Bordeaux vient de montrer définitivement la valeur morale du citoyen Junqua, ex-abbé, devenu michaudiste et démagogue.

Voici les états de service de cet honnête homme que les feuilles révolutionnaires patronnent avec enthousiasme, tout en injuriant et diffamant les défenseurs de l'ordre. C'est le ministère public qui nous les donne.

M. l'abbé Junqua fut autrefois interdit par l'évêché d'Aire.

Il a été successivement rejeté de deux paroisses, et si l'autorité ecclésiastique ne l'avait point banni de la dernière, la population l'eût chassé à coups de fourches. C'est dans

cette détresse qu'il se jeta aux pieds du cardinal Donnet qui, les mains toujours pleines d'indulgence et de charité, pécha par excès de bonté en lui donnant une place à la cathédrale. C'est pour lui témoigner sa reconnaissance que l'abbé Junqua lui adressait quotidiennement des injures dans un journal.

Le tribunal, après un quart d'heure de délibération, a rendu un jugement qui condamne par défaut M. Junqua à six mois de prison et aux frais.

M. Junqua, immédiatement après sa condamnation, est parti pour Paris où il est arrivé depuis deux jours.

L'ex-abbé s'est empressé d'écrire au numéro 606, ministre de la justice et des cultes pour se placer sous sa haute protection. Voici la lettre de l'apostat :

A monsieur le ministre des cultes.

Monsieur le ministre,

M. le cardinal Donnet, de Bordeaux, par ordonnance du 27 mars dernier, m'enjoint d'être, tant soit peu, ecclésiastique par suite du scandale que j'ai donné en niant le dogme de l'immortalité, décrété au Vatican en 1870.

J'ai refusé d'obtempérer à cette injonction, et j'ai l'honneur de m'adresser à vous, monsieur le ministre, pour en appeler comme d'abus au conseil d'État, en invoquant l'article 6 des lois organiques.

La décision contre laquelle je proteste constitue, en effet, un abus de pouvoir, une entreprise ou au moins un procédé qui trouble la conscience dans l'exercice du culte, puisqu'il me le rend impossible, et dégénère ainsi en oppression.

J'estime, monsieur le ministre, que ma démarche auprès de vous intéresse la liberté de conscience, dont vous avez été un si éloquent apôtre, et l'autorité de la loi civile, dont votre haut ministère vous constitue le fidèle gardien.

J'ai l'honneur d'être, avec une entière confiance

en votre équité, monsieur le ministre, votre tout dévoué et fidèle serviteur.

L'abbé JUNQUA,
Prêtre, docteur en théologie de l'Université
romaine de la Sapienza.

Nous allons voir ce que répondra le numéro 606.

Sans égard à l'admirable soumission du rédacteur en chef de l'Univers, les écrivains alphabétiques de l'Union de l'Ouest continuent de souffler la discorde. Hier ils donnaient à leurs abonnés cette note aussi laconique que sournoise.

En résumé, M. Veillot dit de lui et de son œuvre : *Sint ut sunt, aut non sint.*

Ce matin ils ajoutent ceci :

Il résulte du dernier discours prononcé par le Saint-Père que M. Louis Veillot, l'abbé d'Alzon et l'évêque de Versailles ont été profondément désagréables à la Cour romaine, en accusant, ainsi qu'ils l'ont fait, les députés catholiques d'avoir déserté la cause pontificale. Les paroles de l'auguste pontife paraissent avoir ralenti le zèle de M. Louis Veillot.

Très-bien, messieurs! Achevez de prouver à tout le monde que non-seulement vous manquez d'HUMILITÉ, mais que le reproche de manquer de CHARITÉ vous atteint plus directement encore. L'Union de Paris s'exprime d'autre sorte, et nous vous engageons à méditer ses paroles.

« Devant le blâme du père de famille, dit-elle, la tristesse du fils est légitime. Ce n'est pas l'heure des apologies, l'Univers l'a compris. Que, comme lui, chacun de nous scrute sa conscience, sans s'inquiéter de celle du prochain. »

Une nouvelle alarmante a été mise en circulation hier par le Daily Télégraph et a causé de l'émoi à la Bourse où elle a provoqué une

certaine baisse. D'après la feuille anglaise, les relations actuelles entre l'Allemagne et la France inspireraient une certaine inquiétude aux partisans de la paix : « On pense, je cite les paroles du Daily Télégraph, on pense qu'avec une plus grande discrétion de la part des cabinets de Paris et de Berlin, on pourrait éviter de graves complications. Il ne s'agirait de rien moins que de nous chercher querelle une seconde fois pour reprendre sur la France l'œuvre d'anéantissement que l'on ne trouve pas assez bien faite. Alors le démembrement ne laisserait plus rien à désirer.

On donnerait le Roussillon et le versant septentrional des Pyrénées à l'Espagne; à l'Italie, la Provence et le Comtat-Venaissin, deux ou trois départements du Nord à la Belgique, je ne sais quoi à l'Angleterre, pendant que la Prusse s'avancerait jusqu'aux confins de l'île de France.

(Correspondance Clairbois.)

Sans donner à cette nouvelle une importance exagérée, disons que tout est possible, si la France ne comprend pas qu'elle doit se débarrasser au plus vite de la peste rouge, qui menace de se développer encore, grâce aux manœuvres insolentes des révolutionnaires.

Tout le péril est là, prenons garde de nous laisser endormir.

On lit dans Paris-Journal :

Un des coryphées de la gauche extrême, M. Ordinaire, profite de ses vacances pour faire une tournée de bouffonneries radicales en province.

Pendant qu'à Angers M. Gambetta n'épargnait pas les avances à M. Thiers, M. Ordinaire, à Lyon, parlait tout autrement samedi dernier, dans une conférence sur l'instruction obligatoire. Le théâtre Vaise avait été le local choisi. On payait 75 centimes par tête. Je ne sais si, comme aux baraques de la foire, il y avait des adoucissements de tarif pour « MM. les militaires. »

M. Ordinaire aurait développé avec complai-

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

CE PAUVRE M. MOTTU.

(De profundis.)

Il a fini son chemin, le voilà comète chauve, sans moyen de se refaire une queue. *Res sacra miser!* Pris, décrit, classé, l'on peut le laisser à ses réflexions dans l'ambulance où le combat de la vie humaine l'a déposé pour un temps qui ne finira pas.

Deux ans de prison, c'est la perpétuité de l'odeur. S'il y a une odeur de prison, équivalente à l'odeur de sainteté qui attire les mouches électrolales, il y en a une autre qui les chasse et fait tourner leur miel. C'est de celle-là que le pauvre Mottu est imbibé pour jamais. Rejeté en pleine mer, il sentirait encore la caque. Il est donc mort, et ce serait le cas de l'enterrer. Mais ce cadavre est spécial : dans l'intérêt de la science, quelques coups de scalpel n'y seront pas superflus.

Sur la route glissante de Jéricho, où il négociait, M. Mottu n'a pas été ramassé par le bon Samaritain. L'homme de justice qui l'a pansé après confession publique, s'est défendu de verser l'huile et le vin dans ses plaies. Quel sel, au contraire, et quelles frictions vinaigrées, capables de rubéfier jusqu'à la peau du front, si cette peau-là pouvait rougir! Et puis on l'a serré en geôle, lui qui avait fait dans son journal un compartiment intitulé *boîte aux ordures*, où il mettait tout le monde.

Il a eu son compte, plus que son compte, le pau-

vre diable. Il a été plus tapé, plus incisé, plus braisé que tout autre « petit banquier véreux. » On a dit que la politique était « étrangère à l'événement. » Sans doute, ce n'est pas la politique qui l'a arrêté. Elle ne pouvait pas lui rendre ce service, elle ne l'aurait pas voulu. Mais elle était à l'audience, prenant un plaisir assez vif à le regarder cuire. Téméraire amusement! Si Mottu sur le grill avait gardé ses belles facultés, il eût pu faire un terrible discours!

Discours possible de Mottu :

« Eh! messieurs, je crois que vous prenez l'air de me mépriser. Sachez que je ne vous en reconnaiss pas le droit. Je suis docteur en science nouvelle, appréciateur idoine de la morale et des lois, élu à ce titre du peuple de Paris, le plus grand et le plus intelligent du monde. Je fais légalement commerce d'idées reçues, j'en tiens débit et boutique en vertu des constitutions. Comme éditeur et comme écrivain, je vous ai vendu en plein air la morale selon laquelle j'ai agi; et de l'aveu de la loi, j'ai mis dans ma boîte aux ordures la morale contraire avec tous ses représentants. On connaissait mes tendances lorsque je me suis présenté au suffrage universel, elles n'ont pas nui à mon succès, elles ne lui ont pas été étrangères. Paris, messieurs, m'a canonisé de trois élections; votre président de Versailles n'en a eu que vingt-six dans toute la France. L'on prend ici des libertés de langue envers moi! Je vous déclare que j'en fais peu de cas. J'avoue une fois de plus ma morale affranchie.

« Si je n'ai pas fait les affaires comme vous l'entendez, je les ai faites selon cette morale autorisée et que je n'ai pas déguisée, et qui triomphera, car vous n'avez pas de sérieux empêchements. En religion, je suis un précurseur; en affaires, un pionnier. La guerre à l'infâme capital est de droit commun. Quand le peuple voudra enfin montrer que l'ordre nouveau existe, il ira chercher pour chef, dans vos cachots, — les cachots de la vieille morale, — non pas un vulgaire héros des barricades, mais un proscrit de ma trempe, un vrai rebelle comme moi. »

Mais Mottu n'a pas montré cette âme fière. Mottu n'a pas de génie; Mottu est encore un superstitieux. Devant le fantôme de la vieille morale, évoqué par un homme de justice en face de douze jurés, il a baissé la tête. Un monsieur fameux parmi les carabins a dit qu'il n'avait jamais trouvé l'âme au bout de son scalpel. Ce monsieur ne savait pas disséquer. Voici au bout du scalpel l'âme superstitieuse de Mottu, le briseur de crucifix. Mottu, qui semblait si crâne, a diminué dans l'épreuve. Il n'a pensé qu'à se faire rabattre quelques mois. Ce que c'est que de nous! Et son Radical n'ose pas même dire pour quelle cause le rédacteur en chef est pincé. Gens amollis dans les négoces, sans doctrine, et qui retardent l'avènement du monde nouveau! L'Idée manque de confesseurs.

Ils comptent sur l'enseignement laïque. L'enseignement laïque, ils l'ont, ils le donnent, et voilà l'effet. La vieille morale, personnifiée par une robe de juge sur un bâton, les terrifie dès qu'elle apparaît avec un gendarme à son côté. Ils s'inclinent,

s'excusent, et ne se sentent plus éligibles. L'enseignement laïque supprimera le Code civil et laissera subsister le Code pénal, et les tristes républicains seront toujours malheureux.

Le bon Président de la bonne République ne saura pas lire et ne voudra pas même passer devant la Belle Jardinière. Tant qu'un Président de la République saura signer son nom et changera de linge, rien n'est fait.

Revenant à Mottu, il n'est pas à plaindre, mais plutôt à féliciter, s'il comprend son sort. Deux bonnes années à l'abri des choses politiques! deux bonnes années pour méditer sur l'état d'une conscience qui semble s'être permis quelques écarts! Dieu le traite fort bien, ce Mottu. Deux années et un peu d'étude, c'est plus qu'il ne faut pour s'arranger avec Jésus-Christ. Voilà qui serait d'un homme intelligent! Jésus-Christ, qui l'aurait empêché de tant finasser en matière de banque, s'offre à lui remettre de plus grandes sottises et à l'installer dans des honneurs très-supérieurs à ceux qu'il a perdus et beaucoup plus durables.

C'est pourtant vrai, Mottu. Vous qui avez insulté le crucifix, vous qui, avec votre confident Cadet, aujourd'hui conseiller municipal, et comme M. le député Rampont, directeur des postes, avez éloigné le prêtre du chevet de nos blessés mourants; dans l'état peu brillant où vous êtes, vomir d'une société qui tolère tout, mais qui ne pardonne rien, c'est pourtant vrai que Jésus-Christ s'offre à vous ramasser!

LOUIS VEILLOT.

sance cette thèse, qu'après tout un Président de République était un tyran aussi bien qu'un roi.

Mais, voici le plus beau. A la fin de la séance, deux petites filles portant une couronne de laurier, en papier doré, à laquelle on avait noué un ruban rouge, s'approchèrent de M. Ordinaire qui, si nous en croyons le *Salut public*, les accueillit durement. D'un geste et d'un ton indignés, il leur dit :

— Une couronne à un républicain..... jamais ! Puis, se ravisant et accompagnant sa phrase d'un sourire :

— Je l'accepte, dit-il, au nom de la République !

Et il serra la couronne sur son cœur.

C'est burlesque, je ne dis pas non ; mais combien de pauvres imbéciles sont pris à des scènes de ce genre !

Les nouvelles du roi de Suède arrivées ce matin à l'ambassade sont des plus graves. Si nous en croyons les douloureux avis qui nous parviennent, Sa Majesté serait à toute extrémité.

Il paraît que M. Casimir Périer hésite à accepter la succession de M. le duc de Broglie à l'ambassade de Londres.

Aujourd'hui le conseil des ministres s'occupe du conflit qui vient d'éclater entre le conseil général des Bouches-du-Rhône et M. de Kératry. Il s'agit d'examiner la question de savoir si c'est le conseil qui doit être dissous ou s'il est préférable de remplacer le préfet. On s'occupe également du remplaçant à donner à M. de Goulard pour le portefeuille du ministère du commerce et de l'agriculture.

L'*Eclair* annonce que M. le prince Abdallah-el-Gueunaori, neveu de l'empereur du Maroc, demeurant à Paris, 50, rue de Courcelles, a été arrêté hier matin, sous la prévention de complot contre la sûreté de l'État.

Le prince Abdallah est l'héritier présomptif du trône du Maroc. On suppose qu'il a des intelligences avec la Prusse et qu'il serait disposé à servir, en Algérie, la politique de M. de Bismark.

ENCORE LE CITOYEN JULES FERRY

M. de Rémusat, il y a six mois, repoussait la candidature de M. Ferry ; M. Thiers a su s'y prendre avec tant d'adresse qu'il a peu à peu persuadé M. de Rémusat, et aujourd'hui, c'est le ministre des affaires étrangères qui veut la nomination de M. Ferry et M. Thiers qui a la pudeur d'hésiter.

Le résultat de ces finesses vieillottes et de ces ruses de ménage sera de faire représenter la France par M. Ferry ! c'est-à-dire de lui donner des fonctions grassement payées, comme on en a donné à M. Picard.

Tel est, en effet, le rêve de tous les hommes du 4 septembre ; une grosse fonction, lourdement payée, et que la France subisse la guerre, l'invasion, la lutte civile, tous les fléaux, la République ou autre chose, que leur importe !

On comprend l'homme de génie qui, tourmenté par une grande idée, poussé par une tendance insurmontable vers quelque grand résultat politique, marche, se fraie un passage, brise les obstacles, trouble son pays et se précipite vers le but, sauf à être arrêté en route si la société qu'il va troubler est vigilante et forte. Il y a là une certaine noblesse et une valeur ; le patriotisme éclairé ou égaré peut servir d'excuse.

Mais ces individus médiocres, plats, vulgaires et rapaces qui ont fait le 4 septembre, quelle est leur soif ? quel est leur idéal ?

Une place, une fonction, des appointements, beaucoup d'appointements. De l'autorité et de l'argent ! Ils ne poursuivent pas d'autre but. Voyez M. de Kératry, et M. Steenakers, et M. Picard, et M. Ferry, sans parler de ce que nous a coûté M. Jules Favre et de ce que M. Gambetta a englouti de sang et d'argent pour être le maître, avec

des millions à discrétion, pendant quelques mois !

Ce qu'il faut à M. Ferry, c'est une « place » bien payée, aussi bien payée que celle de M. Picard. Voilà pourquoi M. Thiers en fait un ministre plénipotentiaire. Sans doute le pouvoir actuel doit bien des fonctions et de l'argent aux gens qui lui ont ouvert la route par les désastres et les fautes qu'ils ont accumulés. Mais c'est faire de la reconnaissance aux frais du pays et aux dépens de sa dignité.

S'il faut absolument que la France soit représentée aux États-Unis, s'il y a là-bas des intérêts importants à soutenir, un prestige à conserver, des affaires à suivre, est-il possible qu'on charge de cette mission un député qui, à la préfecture de la Seine, a révélé le plus incapable, le plus arrogant des administrateurs ? En sommes-nous donc réduits à cela ?

On nous répondra que M. Thiers veut s'entourer de républicains. Or, par sa médiocrité, par ses alliances démagogiques, par son avidité d'emplois bien payés, M. Ferry réunit tout ce qui distingue le vrai républicain. Sur ce point, nous ne contestons plus.

EXÉCUTION DES ÉPOUX LOTH

A CHARLEVILLE.

Le 23 septembre dernier, le nommé Leroy, messenger, faisant un service régulier entre Rethel et Reims, fut trouvé mort sur la grand-route, près de l'Isle-sur-Suiffe. Ce malheureux avait reçu à la tête et à la poitrine plusieurs coups d'un instrument tranchant ; et son cou, qui avait été scié, ne se soutenait plus la tête qu'à l'aide de quelques fibres.

Le vol avait été le mobile du crime, car une somme de 400 fr. en numéraire, dont Leroy était porteur, avait disparu. Les soupçons se portèrent aussitôt sur les époux Loth, gens très-mal famés, sans ressources connues, sans domicile fixe, qui vivaient de village en village, vivant d'aumônes, de larcins et de rapines. La veille de l'assassinat on les avait vus dans un cabaret d'un faubourg de Reims, d'où ils étaient sortis à une heure assez avancée de la soirée, se dirigeant vers la route de Rethel.

Il fut démontré par de nombreux témoignages qu'ils s'étaient rendus coupables du crime dont ils étaient accusés, et le 22 février ils furent, l'un et l'autre, condamnés à la peine de mort. L'arrêt portait que l'exécution aurait lieu à Charleville, situé à deux kilomètres de l'Isle-sur-Suiffe, où l'assassinat avait été commis.

A quatre heures et demie du matin, les condamnés ont été informés que leur dernière heure était arrivée. La femme Loth s'est trouvée mal. Il a fallu près de dix minutes pour lui faire reprendre connaissance. Pendant la toilette, elle était comme anéantie, pleurant à chaudes larmes, et ne prononçant que quelques mots étouffés.

Les exhortations de l'aumônier, qu'elle accueillait les jours précédents avec une émotion voisine du repentir, n'avaient plus aucun empire sur son esprit. « Ayez pitié de moi, » disait-elle à chaque instant, en jetant sur les personnes présentes un regard d'épouvante.

Loth, au contraire, a montré une impassibilité de brute. Il n'a failli qu'au moment des derniers apprêts, et n'a donné aucun signe de repentir. Il a demandé une chopine de vin, mais on ne lui en a accordé qu'un verre, ce qui a paru le contrarier. Il s'est plaint ensuite de ce que, dans la prison, il avait manqué de tabac à fumer.

Les condamnés sont arrivés sur le lieu de l'exécution à cinq heures moins quelques minutes. C'est la femme qui d'abord a payé sa dette à la société ; puis le couperet s'est relevé, tout ruisselant de sang, et Loth a payé sa dette à la justice. Cette double exécution n'a pas pris plus de deux minutes.

Pendant plus d'une heure, la foule est restée aux abords de la place, s'approchant de l'échafaud le plus près que cela lui était possible. Pendant qu'on démontait la machine, on a vu des jeunes filles se glisser à travers les factionnaires pour aller tremper leur mouchoir dans le sang des suppliciés.

Selon certaines gens, cela porte bonheur.

LE CRIME DU BARP.

Arrêté de nouveau, et cette fois définitivement, le facteur Mano est arrivé dans la soirée à Bordeaux sous bonne escorte, par le train de neuf heures et demie ; un peu après dix heures, les portes de la prison se refermaient sur lui.

Mano avait été laissé libre, dans l'intérêt même de l'enquête. Toutefois, on s'en doute, l'œil du parquet n'en était pas moins ouvert, et la vigilance des magistrats continuait de sonder le mystère de l'épouvantable drame qui a eu le hameau de Tastous pour théâtre.

Dans la matinée d'hier, une nouvelle descente de justice avait lieu au Barp. Partis par le premier train, M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction Pichard de La Tour et M. le docteur Lafargue arrivaient de bonne heure dans la commune. M. le capitaine de gendarmerie et quelques gendarmes de la brigade de Bordeaux accompagnaient les magistrats.

L'instrument du crime venait d'être découvert dans la grange, au milieu des outils agricoles de la métairie.

C'est un pieu, auquel adhéraient encore des cheveux des victimes ; ce pieu était en outre taché de sang !

M. le juge d'instruction a procédé immédiatement à l'interrogatoire du facteur Mano, et recueilli un grand nombre de témoignages. C'est dans la mairie du lieu que siégeait M. Pichard.

Une nouvelle et minutieuse visite du corps de Mano a été faite par M. le docteur Lafargue, et la présence d'une tache de sang sur le poignet gauche du facteur a décidé MM. les magistrats à ordonner l'arrestation.

Mano s'est montré impassible.

On raconte qu'il aurait dit aux gendarmes : « Mais, à la première visite, on ne m'avait pas trouvé de sang. »

Mano, suivi d'un certain nombre de curieux, a traversé hier soir une partie de la ville, et c'est par le cours des Fossés qu'il a été amené à la caserne de gendarmerie d'abord, puis, quelques instants après, au fort du Hâ y attendant.

Le bruit de l'arrivée de l'assassin présumé s'étant répandu, la foule s'était grossie. Quand, conduit à la prison, l'inculpé sortit de la caserne, des menaces, des imprécations se sont fait entendre.

Bien après que Mano eût été enfermé, des groupes nombreux stationnaient encore aux abords de la maison de justice.

L'impassibilité témoignée par le facteur en présence des magistrats ne l'a pas abandonnée dans la prison. C'est l'homme le plus indifférent à tout ce qui se passe, à tout ce qui s'agite autour de lui et à cause de lui.

Il arrivait tard. On dut lui faire passer la nuit dans une cellule. Mais ce matin, M. le directeur l'a fait placer dans un dortoir commun.

Mano avait sur lui quelque argent, peu de chose, mais des timbres-poste surtout.

« Gardez cela, lui dit avec bienveillance M. le directeur : vous pourrez vous en servir ici. — Vous avez raison, répond le facteur le plus simplement du monde : ça sera peut-être long, car il y a beaucoup de dégâts ! »

C'est la seule allusion que Mano ait faite à sa situation. Il parle peu, et seulement de choses indifférentes. M. le directeur ne lui a pas dit un mot du drame de Tastous, et tous ceux qui entourent l'inculpé ou qui se trouvent en rapport avec Mano, observent la même réserve.

Mano est un homme de trente ans environ, de petite taille, au teint coloré. Ses manières sont celles d'un habitant de la campagne. Il est coiffé du traditionnel béret landais, et couvert de vêtements assez propres, qui ne sont point ceux sous lesquels nous l'avons vu à Tastous pendant les premières investigations de la justice. La blouse est neuve. Peut-être lui a-t-on fait quitter les habits de travail qu'il portait alors.

L'enterrement de la femme Mano mère, qui a survécu trente heures, s'est fait vendredi dernier dans les mêmes conditions que, la veille, les funérailles des quatre autres victimes.

Un cortège nombreux et recueilli l'accompagnait. (La Gironde.)

Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez été diffamé avec une impudence qui soulève l'indignation de tous les gens honnêtes. Croyez-moi, la seule réponse raisonnable à d'aussi révoltantes imputations appartient à la justice. C'est la troisième ou quatrième fois en moins d'un an que le jeune insulteur du *Courrier de Saumur* glisse sur la pente qui va de l'insulte à la diffamation avec une facilité que peuvent seules expliquer l'inconscience ou l'effronterie. La première fois, l'outrage s'adressait à un prêtre que rendaient vénérable, à tout ce qui a le sens le plus élémentaire du respect, quarante ans de ministère au milieu de nous. Sans doute la diffamation ne pouvait pas monter jusqu'à lui, et aux instances qui lui furent faites pour consentir à la répression, il n'opposa que la pitié chrétienne. Mais si la charité peut avoir ses mérites, la justice a ses devoirs et la correction ses nécessités, surtout quand il s'agit de ceux-là mêmes qui ne veulent plus des seuls et vrais principes du respect. Rejetant les exigences de la conscience chrétienne et des lois divines, en même temps que les plus vulgaires sentiments des convenances et du savoir-vivre, ils ne peuvent plus accepter qu'une espèce de respect, celui de la force, de l'amende et de la correction.

Quand on pense que ces gens-là croient faire du journalisme et de la polémique ! Défendez vos idées, c'est votre droit ; cherchez-en le triomphe par les moyens honnêtes, le raisonnement et la discussion, ne confondant point ni aisement la république avec l'impunité, la liberté avec le droit à la diffamation.

Que diable ! je ne suis pas plus clérical qu'il ne faut, et serais même aisément un peu républicain, plus que vous dans tous les cas. Mais je n'admets pas que le premier venu puisse chaque jour impunément vomir la bave et la boue sur la religion catholique, qui est la mienne, et sur une corporation méritante et honorable entre toutes. Appliquez donc un peu, s'il vous plaît, votre vaillant et honnête procédé à toute autre classe de citoyens, l'armée, par exemple, ou la magistrature, et dites-moi combien de temps on vous laissera travailler dans ce genre courageux et méritoire !

Et maintenant, enhardis par une incroyable impunité, vous vous imaginez pouvoir jeter à la face des personnes, gratuitement et sans raison, l'outrage et la diffamation. Allons donc ! Il ne sera pas dit que, dans notre ville de Saumur, on laissera toujours passer impunis de tels procédés qui sont la honte de la presse en même temps qu'un attentat à la dignité des citoyens.

Donc, Monsieur le Rédacteur, vous avez été diffamé d'une façon révoltante et pour la seconde fois si je ne me trompe. Entre les inutilités de la charité qu'on vous conseille et les nécessités de la répression, le devoir est tout tracé. Entre la justice et la pitié ce n'est plus l'heure d'hésiter. C'est l'opinion des Saumurois honnêtes,

Et d'un vieux républicain partisan toujours du respect de tous et de la liberté pour tout le monde.

Merci au vieux républicain, qui l'est en effet plus que moi, car je ne le suis pas du tout !

Je lui recommande la note insérée en tête de notre numéro d'hier. Qu'il attende patiemment et laisse tous ces malheureux démagogues se noyer dans leurs crachats. Plus ils montrent de rage, plus ils prouvent que je frappe juste.

Car ce triste jeune homme n'est pas seul : on est sur la piste de ceux qui le poussent et l'encouragent.

Toutes les notes se prennent, toutes les diffamations s'enregistrent. *L'Echo de l'Ouest* n'a que moi pour rédacteur ; il est quotidien, c'est dire que j'ai le temps à peine de prendre quelques heures de sommeil. Je reste donc à ma tâche, d'autres s'occupent du reste. E. DE M.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

On lit dans la *Sarthe* :

Le clergé de Tours, pour faire plus d'honneur à la fête qu'il célébrait en faveur de Jeanne de Maillé, avait arboré au sommet des tours de la cathédrale deux banderoles blanches, comme on fait dans presque toutes les cérémonies religieuses.

La municipalité de Tours a jugé que ces symboles de pureté pourraient être une cause de trouble et elle est parvenue à obtenir leur suppression.

Si les banderoles eussent été rouges, la municipalité n'eût peut-être pas demandé leur suppression : il est vrai que cette couleur n'a jamais été le symbole de la pureté et que nos discordes civiles n'ont pas pour habitude de venir du côté de ceux qui arborent les banderoles blanches.

Le 14 courant, la gendarmerie de Beaufort a mis la main sur quatre détenus qui s'étaient échappés de la colonie agricole de Saint-Hilaire près Fontevault. Ces individus, dont le plus âgé ne dépasse pas 20 ans, parcouraient depuis quelque temps la vallée de Beaufort. Ils ont été surpris en flagrant délit de vol.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

Dans la nuit de samedi à dimanche, deux coups de feu retentissaient successivement dans la rue du Petit-Bonneveau, à Poitiers, et deux balles allaient se loger dans le mur de la caserne du Petit-Séminaire, à quelques pas du factionnaire.

Voici ce qui avait provoqué ce grave incident : le sieur Saint-Ange-Napoléon Bassinet, ancien officier d'administration, se trouvant à cette heure dans la rue du Petit-Bonneveau, s'était pris de querelle avec trois individus qu'il y avait rencontrés. Une rixe s'engagea, et ceux-ci lui ayant enlevé dans la lutte une canne plombée, qu'il portait, le sieur Bassinet déchargea sur eux, au moment où ils s'éloignaient, deux coups de revolver qui heureusement n'ont atteint personne.

Le sieur Bassinet a été mis provisoirement en état d'arrestation.

Encore, dit le même journal, un accident causé par l'imprévoyance des parents. Hier matin, à Saint-Georges, la femme Bernard avait laissé dans sa maison une petite fille de cinq ans pour aller étendre une lessive. Pendant son absence l'enfant a sans doute

voulu faire du feu, et sa mère en rentrant l'a trouvée sans vie et le corps carbonisé.

Un agriculteur vient de découvrir, dit-on, le moyen de préserver la vigne de son plus dangereux ennemi, le *Phylloxera*.

Il paraît qu'en mélangeant à la terre qui nourrit les ceps une certaine quantité de suie, on arrive à paralyser complètement, même à détruire le puceron dévastateur.

LES PIÉMONTAIS A ROME.

III

Je viens ajouter de nouveaux détails au récit de l'horrible assassinat des gendarmes pontificaux. Un des gendarmes ayant pu s'échapper courut à la porte demander du secours. Ayant trouvé sur sa route deux gendarmes royaux, il leur demanda appui et protection et leur raconta les infamies dont lui et ses compagnons étaient les victimes. Il en reçut pour toute réponse ces paroles : « Que nous importe ? » Le cadavre du pauvre gendarme tué a été laissé à l'endroit où il était tombé depuis 6 heures de l'après-midi du dimanche jusque à midi du lendemain. Une vile populace a eu la lâcheté de l'insulter après sa mort. Les gardes nationaux qui l'avaient assassiné ont eu l'infamie de le frapper à coups de crosse de fusil alors qu'il n'était plus depuis longtemps qu'un cadavre.

Les deux gendarmes gravement blessés étaient un peu mieux hier. L'un d'eux a cinq profondes blessures faites à coups de baïonnette. Les journaux libéraux et officieux racontent le fait à leur manière et ne manquent pas de jeter la faute sur les pauvres gendarmes du Pape. Mais quel est l'homme qui, ayant tant soit peu de bon sens, et conservant quelque pudeur, pourra croire que six hommes désarmés, n'ayant pas même des bâtons en main, ont provoqué une douzaine d'individus connus déjà par leur férocité et armés de fusils, de sabres et de baïonnettes ? Et, si les gendarmes ont été les provocateurs, pourquoi les attendre en route et se poster dans un guet-apens ?

Mais il s'agit de défenseurs du Pape assassinés, ils ne peuvent qu'avoir tort, et nous nous attendons à voir les lâches assassins impunis, décorés peut-être. La *Libertà*, l'*Opinione*, l'*Italia*, tous journaux officieux, donnent tort aux gendarmes.

Le journal *l'Osservatore Romano* a ouvert ses colonnes pour une souscription en faveur de la famille du pauvre gendarme tué, et une forte somme a déjà été recueillie. On assure que quand le lieutenant de gendarmerie piémontais est entré au Vatican pour demander des informations, il aurait dit ces paroles : « Tant que le gouvernement ne renverra pas de Rome ou ne tiendra pas sous clef le capitaine Tognetti, nous verrons sans cesse de pareils malheurs arriver. » Cela donc prouverait que Tognetti avait monté le coup. Tognetti, deux jours auparavant, avait souffleté en pleine rue un pauvre gendarme qui passait. Il a toujours soin d'être environné de cinq ou six satellites quand il commet ces exploits ; il s'attaque toujours à un seul.

On assure que le départ du prince de Galles et du roi de Danemarck a été motivé par la démonstration républicaine du Forum lors de l'illumination du Colysée. Depuis quelques jours les insultes contre les ministres de la religion se renouvellent avec une croissante aggravation.

Samedi, un prêtre fut frappé à la tête par une pierre lancée avec violence, tandis qu'il traversait la place Saint-Augustin. Je pourrais citer sept à huit cas semblables, je me

contenterai du suivant. Dimanche, un peu après le coucher du soleil, M^r Angelini, vice-gérant, c'est-à-dire substitut du cardinal-vicaire, traversait la place Farnèse. Un individu bien mis s'approcha de lui et lui asséna un violent coup de bâton. Le coup était dirigé ; mais monseigneur put l'esquiver et ne fut heureusement que blessé fortement au bras. S'il eût été blessé à la tête, le pauvre évêque aurait été tué sur le coup. L'assassin s'enfuit aussitôt. Le *Journal des Débats* pourra, après cela, chanter les béatitudes apportées à Rome par les brigands piémontais. Il pourra répéter que le Pape est prisonnier volontaire et qu'il a tort de ne pas sortir.

Variétés.

UN HOMME CUIT AU FOUR.

Il paraît que le 26 octobre de l'année dernière, la maison du paysan Franz Bucher était déserte ; toute la famille était allée travailler dans les vignes ; seul, le père de Bucher, âgé de soixante ans et perclus de rhumatismes, était resté au logis.

Le bonhomme avait l'étrange habitude de faire sa sieste... dans le grand four à cuire le pain ! Il ne manqua pas de s'y glisser cette fois et de s'y endormir ; il y faisait toujours assez chaud, le four étant construit au-dessus du foyer.

Vers le soir, Anna, la servante, rentra pour préparer le souper, alluma le feu, et apercevant le vieux dans le four, lui recommanda d'en sortir, lui disant que bientôt il y aurait trop chaud.

Mais celui-ci, loin d'obéir, se retira tout-à-fait dans le fond du four, et retint des deux mains la porte de fer.

La servante crut que la fumée et la chaleur l'en chasseraient bientôt et continua à faire la cuisine.

Les gens de la maison rentrèrent, on soupa, et vers dix heures, surpris de l'absence prolongée du vieux Bucher, ils firent des recherches dans toute la maison.

On peut se faire une idée de la consternation du fils, lorsque, guidé par un singulier pressentiment, il ouvrit le four et y trouva son père à l'état de cadavre. Les vêtements étaient intacts, mais la peau était complètement bronzée, et lorsqu'on la toucha, elle s'enleva par lambeaux.

L'autopsie révéla que les muscles se trouvaient à demi-cuits, et que le vieillard avait dû être asphyxié tout d'abord.

Anna Mohr, la servante, a été mise en accusation et jugée à Gratz, la semaine dernière. Elle déclare qu'en travaillant elle avait complètement oublié le vieillard.

Le juge. — Arrivait-il souvent qu'il se glissât dans le four ?

L'accusée. — Continuellement ; il fallait parfois l'en chasser à coups de fourche.

Le juge. — Vous eussiez cependant pu dire à la famille que le vieux s'était introduit de nouveau dans le four.

L'accusée. — J'en demande bien pardon à M. le juge ; mais j'étais fiancée alors, et, dans cet état-là, on est toujours distraite et oublieuse.

Vu les circonstances atténuantes, Anna Mohr n'a été condamnée qu'à vingt-quatre heures de prison.

UN PETIT NEVEU D'HARPAGON.

Hier est mort, dans un mauvais appartement de la rue Racine, un avare comme il y en a heureusement peu, le sieur Joseph D***, qui a été, il y a une quinzaine d'années, le héros d'une bien curieuse aventure :

D*** souffrait à cette époque d'une affection grave, exigeant tôt ou tard une opération chirurgicale sérieuse.

Il se décida un jour à aller trouver Jobert de Lamballe. Le grand chirurgien l'examina, et, connaissant parfaitement la situation de fortune de son client, lui demanda trois mille francs d'honoraires.

L'avare se retira fort soucieux, en disant qu'il réfléchirait.

A partir de ce jour, on le vit rôder dans le quartier Latin, se lier avec des étudiants en médecine et causer pathologie et chirurgie. Souvent même, on le surprénait piochant avec ardeur des ouvrages spéciaux et des traités de prosection. Durant six mois, enfin, il suivit assiduellement les cours de l'école de Médecine, et assista dans les hôpitaux aux grandes opérations des princes de la science.

Un jour enfin, l'opération devenant urgente, l'avare emprunta un bistouri à un étudiant, et seul, dans le silence du cabinet, devant une glace, il tenta de s'opérer lui-même...

Au milieu de l'opération il s'évanouit. Jobert de Lamballe, appelé en toute hâte, accourut, le sauva, et quand le malade fut tout à fait rétabli, présenta sa note : — 3,000 francs.

D... bondit à ce chiffre et voulait plaider. On transigea. L'avare se décida à payer 1,500 fr., mais non sans maugréer :

— Quand le médecin est venu, disait-il en montrant sa jambe, j'en avais fait plus de la moitié.

D... laisse une fortune de 800,000 fr.

MONOGRAPHIE DES CARTES.

As est un mot latin qui signifie une pièce de monnaie, par conséquent de l'argent, des ressources, et les *as* au piquet ont la primauté sur les rois, pour marquer que l'argent est le nerf de la guerre. Lorsqu'un roi n'en a pas, sa puissance est faible.

Le *trèfle*, herbe commune dans les prairies, signifie qu'un général ne doit jamais faire camper son armée dans les lieux où les fourrages peuvent lui manquer.

Les *piques* et les *carreaux* désignent les magasins d'armes qui doivent toujours être bien fournis. Les *carreaux* étaient des espèces de flèches fortes et pesantes qu'on tirait avec l'arbalète et dont le fer était carré. Les *cœurs* représentent le courage des commandants et des soldats.

David, Charlemagne, Alexandre, César, vont à la tête de quatre couleurs pour justifier que, quelque nombreuse et brave que soit une troupe, elle a besoin d'un général courageux expérimenté et prudent, pour la commander et pour vaincre. Lorsqu'on se trouve dans un camp désavantageux et dans l'impuissance de disputer la victoire, il faut perdre le moins possible. C'est ainsi qu'on doit se garantir et tâcher de gagner le point. Si les *as*, les *quintes* et les *quatorzes* sont contre vous, il faut prévenir le pic et le repic, donner des gardes aux rois, aux dames pour éviter d'être capot.

Les quatre valets, au piquet, représentent la noblesse, comme les dix, les neuf, les huit, les sept représentent la foule des soldats. Le titre de valet était anciennement honorable dans la chevalerie : les plus grands seigneurs le portaient avant d'être chevaliers.

Des quatre valets, Ogier et Lancelot, deux capitaines de distinction du règne de Charles VII, désignent donc la noblesse.

L'anagramme d'Argine, dame de trèfle, est Regina ; c'est la princesse Marie d'Anjou, femme de Charles VII. La belle Rachel, dame de carreau, c'est Agnès Sorel. La chaste guerrière Pallas, c'est la pucelle d'Orléans,

